

SIAO LOGEMENT 92

➤ LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- La demande de logement CERFA N° 14069*02 (si pas handicap la 5^{ème} page est à barrer)
- Appui logement (sur papier en-tête/tampon de la structure et signatures des 2 parties)
- La Fiche relogement SIAO LOGEMENT 92
- Carte d'identité nationale (recto et verso de qualité, lisibles et grand format si flou. Ne pas envoyer par fax)
- Carte de résident / titre de séjour (recto et verso de qualité, lisibles et grand format si flou. Ne pas envoyer par fax)
- Avis d'imposition N-1 et N-2 (et déclaration d'impôt année en cours)
- Attestation d'hébergement et justificatif paiement de la participation
- Attestation de domiciliation si différente
- Attestation demande de logement NUR (portail en ligne : www.demande-logement-social.gouv.fr)
- Attestation DALO : reconnaissance ou dossier en cours (si demande effectuée)
- RIB (à ne pas omettre)

EN SUS EN FONCTION DES SITUATIONS :

Emploi :

- 3 dernières fiches de paie ou 6 mois en situation d'intérim
- Contrat de travail et/ou attestation employeur

Famille :

- Extrait d'acte de naissance ou livret de famille (même les pages vierges des enfants)
- Acte de mariage (pour ceux qui n'ont pas de livret de famille)
- Jugement de divorce, copie de l'ordonnance de non conciliation, déclaration de rupture du PACT, copie de l'acte de saisine du JAF, attestation de la décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil, ordonnance de protection délivrée par le JAF, récépissé du dépôt d'une plainte par la victime (1 seul des documents est nécessaire)
- Si cas de violence familiale copie du dépôt de plainte
- Si garde partagée ou alternée copie jugement JAF ou attestation des parents si pas de jugement
- Certificats de scolarité des enfants (également des enfants résidant un pays étranger)
- Pension alimentaire versée ou perçue (jugement ou attestation sur l'honneur)
- Attestation de regroupement familial si nécessaire pour le relogement

Autres :

- Avis de situation délivré par pôle emploi
- Attestation de paiement délivrée par pôle emploi
- Notification RSA
- Notification AAH
- Notification CAF
- En cas de surendettement : plan de remboursement